

Rapport de la commission ad hoc sur le Préavis 1/2025 concernant la demande de crédit complémentaire pour l'étude de faisabilité d'une rénovation/reconstruction des collèges, Infrastructures scolaires

Membres de la commission: Anouk Arbel, Izia Indermühle, Anna-Christina Currat, Thérèse Brand, Eliane Potterat, Thérèse Brandt

Membre de la commission des finances: Chantal Ostorero

Membre de la Municipalité : Raymond Bech.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le mercredi 2 avril dans la salle de la Municipalité de Maison Jaune à Cully pour l'étude du préavis 1/2025. Elle remercie Messieurs Raymond Bech municipal et Baptiste Jacquet chef de service pour leurs réponses aux questions nourries qui leur ont été posées.

1. Préambule et historique

La commission rappelle que le Conseil communal a octroyé le 28 octobre 2013 (il y a 12 ans) suite au préavis No. 23/2013 deux crédits d'études, un pour les Ruvines, l'autre pour le Genevrey, de CHF 135'000.- chacun (pour un total de CHF 270'000.-) pour la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition d'un programme des travaux, la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site du Genevrey à Grandvaux et sur le site des Ruvines à Cully.

Le préavis de 2013 a été présenté par la municipalité de la législature précédente sous la responsabilité d'Yves Kazemi, municipal de l'époque. Le préavis avait été accepté à l'unanimité par le conseil communal à l'automne 2013.

La commission s'est tout d'abord replongée dans les documents de 2013 pour pouvoir bien saisir les enjeux de cette demande de crédit complémentaire 12 ans plus tard.

Depuis 2013 jusqu'à aujourd'hui, ces fonds octroyés par le conseil ont permis 6 études/démarches exploratoires qui ont toutes apporté leur pierre à l'édifice de l'analyse de ce projet complexe :

1. Le rapport Fragnière de 2017, dont notre municipal actuel a hérité suite à son élection. Ce rapport avait pour but d'examiner la faisabilité de divers scénarios. Ces scénarios ont retenu une base de 24 classes complétées par les classes spéciales
2. Le rapport Réamo (ex Fragnière) de 2022 pour actualiser l'évolution des besoins scolaires et parascolaires 9 ans après l'acceptation du préavis
3. La création d'un comité de pilotage en 2022 pour poursuivre l'étude du projet en application de la convention avec l'ASCL réunissant des représentant-e-s de notre municipalité, des représentant-e-s de l'ASCL, du directeur et du doyen des écoles ainsi que d'une représentante de la Direction générale de l'enseignement obligatoire du canton.
4. L'étude REAMo/BK en octobre 2022 sur la faisabilité de la construction d'un site élargi aux Ruvines avec trois salles de gymnastique
5. L'étude GEA Valloton et Chanard en 2022 et 2023 sur les questions d'aménagement du territoire en lien avec la loi Lavaux et le projet PACOM
6. Et pour finir une démarche participative avec les habitants en août 2024 sur l'avenir du Genevrey

La commission relève ici que la municipalité n'a que très peu communiqué sur ce projet d'ampleur depuis 12 ans et il nous a fallu reprendre le fil des événements pour saisir tous les tenants et les aboutissants.

2. Variantes

Ces 6 études/démarches ont permis de mettre en lumière deux variantes qui nous sont brièvement présentées dans ce préavis :

- a) Variante A : celle de regrouper le tout sur le site élargi des Ruvines en construisant un nouveau collège et de nouvelles infrastructures sportives. Cette variante est privilégiée par tous les partenaires (DGEO, comité de pilotage, direction de l'établissement). Elle permettrait de réunir tous les enfants et les professionnels sur un même site, ce qui aurait du sens tant pédagogiquement qu'organisationnellement.
- b) Variante B : celle de procéder à la rénovation conséquente du Genevrey, ce qui répondrait aux souhaits exprimés par la 50aine d'habitants lors de la démarche participative et à la reconstruction du collège des Ruvines. Cette variante a des contours encore beaucoup trop flous.

3. Demande de crédit complémentaire de CHF. 120'000.-

Ces deux options ne sont en l'état pas comparables sans faire une dernière étude qui permettra de les comparer sur des bases organisationnelles, pédagogiques et financières solides.

La municipalité pourra ensuite choisir la meilleure variante pour la soumettre pour décision au conseil communal.

La commission a obtenu des réponses claires et précises sur les raisons de cette dernière étude.

Le travail important effectué jusqu'ici nous mène à bout touchant, quasiment au dernier kilomètre.

Ce projet ambitieux et séduisant pour notre commune va se chiffrer en millions qui seront répartis pour moitié entre notre commune et pour l'autre moitié sur les autres communes du regroupement scolaire.

Selon les chiffres évoqués « grosse maille » dans ce préavis, nous nous situons entre 25 et 45 millions d'investissement, voire plus. Le montant cumulé des différentes études de faisabilité serait donc moins de 1% du budget total, ce qui semble acceptable.

Préavis 2013	Ruvines	CHF 135'000.-
	Genevrey	CHF 135'000.-
Préavis 2025		CHF 120'000.-
Total		CHF 390'000.-

4. Temporalité pour la suite de ce projet

La commission a également questionné la municipalité sur la temporalité prévue pour la suite.

Dans le cas où ce préavis serait validé par notre conseil dans la séance du mois de mai, la temporalité suivante est prévue :

- Dernière étude comparative entre mai et juillet 2025
- Décision et choix de la variante en municipalité en octobre
- Préavis pour décision lors de la séance du conseil communal de décembre 2025

La commission relève ici une préoccupation soulevée lors de sa séance. Au vu des futures élections qui approchent et d'éventuels changements de composition de la municipalité et du conseil communal, il est important que la continuité de ce projet soit assurée.

5. Conclusions

La commission est heureuse de voir que ce dossier commencé sous l'ancienne législature arrive quasiment à son terme. Ce sera sans doute également l'occasion de communiquer clairement avec la population sur ce projet ambitieux et d'importance pour l'avenir de notre commune.

Déterminations de la Commission des finances :

Consultée, la Commission des finances se positionne en faveur de ce préavis. Toutefois, dans le but de permettre au Conseil communal de prendre une décision en toutes connaissance de cause au moment où le préavis sur le crédit d'ouvrage lui sera soumis, la COFIN recommande que les deux pistes étudiées

soient présentées de manière comparable, notamment en incluant l'avenir du Genevrey dans la réflexion. De plus, la COFIN souhaite que la Municipalité fasse preuve de la plus grande transparence dans ce dossier très sensible et présente les résultats complets de cette étude comparative, ainsi que l'ensemble des éléments qui ont amené à la décision présentée.

En conclusion, la Commission vous recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis 01/2025 tel que présenté par la municipalité à savoir:

1. d'autoriser la Municipalité à conduire les études complémentaires de faisabilité de restructuration des infrastructures scolaires ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.- TTC ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Pour la commission

Anouk Arbel

Anna-Christina Currat

Eliane Potterat

Thérèse Brand

Izia Indermühle

Chantal Ostorero - Cofin

Rapport daté du 15 avril 2025